

PLU approuvé le 13 mars 2013

Modification n°1 approuvée le 26 septembre 2019

Modification n°2 :

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

### Reglement graphique



1/2500ème

4.1

#### Zones urbaines

- UB** Zone urbaine représentant le bourg ancien
- UC** Zone urbaine qualifiant les extensions du bourg
- Ue** Zone urbaine réservée aux équipements publics
- Ux** Zone urbaine réservée aux activités artisanales et commerciales

#### Zones à urbaniser

- 1AU** Zone à urbaniser équipée ou insuffisamment équipée
- AUx** Zone à urbaniser après modification du PLU réservée aux activités artisanales et commerciales

#### Zone agricole

- A** Zone agricole

Zone à préserver au titre de la Loi Paysage

Haie à préserver au titre de la Loi Paysage

Emplacement réservé pour équipement public et sportif (19000m2)

